

CONSEIL MUNICIPAL

réunion du 7 mai 2009

ORDRE DU JOUR

MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU BOURG ET DE L'ENTREE NORD

Dix sept cabinets ont fait acte de candidatures et trois ont été retenus pour audition. L'entreprise proposée par la commission d'appel d'offres, réunie le 14/04/2009, est :l'Atelier Courchinoux, de Josselin pour un montant de 28 345.20 € TTC. Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la commission

MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DE KOZ KASTELL

- Trois cabinets ont été retenus pour audition. Le choix de la commission se porte sur la proposition du cabinet Horizon Paysage pour un montant de 24 810 € HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de retenir la proposition de la commission

MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX ET DE LOISIRS A ROUDOUE

Après audition de deux cabinets la commission d'appel d'offres propose de retenir AT Ouest pour un montant de 11 541.40 € TTC. Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la commission

MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE LA SALLE DES FORGES

- Il est projeté d'agrandir la salle des Forges afin de réaliser un espace de stockage pour le mobilier et une nouvelle cafétéria. Après audition par la commission de deux architectes, celle-ci propose de retenir le cabinet Charles Geffroy (CAVAN) pour un pourcentage d'honoraires de 9 % et un coût de travaux estimés à 325.000 € HT. Le conseil accepte la proposition de la commission.

IMMEUBLE DE LA RUE DE L'ARGOAT : TRAVAUX DE PEINTURE DE LA CAGE D'ESCALIER

Le Maire indique que des travaux de peinture sont nécessaires au niveau de la cage d'escalier des logements rue de l'Argoat. Le devis proposé par l'entreprise DISSERBO est de 5 616,29TTC. :

Le Conseil Municipal décide de retenir cette proposition.

ACQUISITION D'UN LOCAL DE RANGEMENT POUR LES JEUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le conseil municipal :décide l'acquisition d'un local de rangement pour les jeux de l'école élémentaire et de retenir l'offre de la SARL ALEXANDRE – ESPACE EMERAUDE pour un montant de 1 413.04 € H.T.

LEVE TOPOGRAPHIQUE / AMENAGEMENT DE LA RUE DE PONT JILEZ

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise D2L pour un montant de 640.00 € H.T.

INSPECTION DES CANALISATIONS / AMENAGEMENT DE LA RUE DE PONT JILEZ

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de réaliser l'inspection des canalisations avant les travaux d'aménagement de la rue de Pont Jilez. Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Vidéo Injection pour un montant de 1 289.00 € H.T.

ACQUISITION D'UNE TONDEUSE PROFESSIONNELLE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition d'une tondeuse professionnelle et décide de retenir l'offre de l'entreprise Rennes Motoculture pour un montant de 25 324.00 € H.T. Cette tondeuse permet de faire du mulching et les outils sont adaptables sur la tondeuse que possède déjà le service technique de la commune et correspond mieux aux besoins des agents.

ACQUISITION D'UN LAVE VAISSELLE POUR LA SALLE DES FORGES

Le conseil municipal décide l'acquisition d'un lave vaisselle pour la salle des Forges et de retenir le devis de l'entreprise Thirode pour un montant de 5 273 HT.

PLU : ADAPTATIONS A APPORTER AU PLU APPROUVE LE 27/11/2006

- Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise AT OUEST pour un montant de 1 750.00 € H.T.

MISE A LA COTE DE TAMPONS : RUE DU TELEGRAPHE et RUE GOAS AR MOGN

Le conseil municipal décide de procéder à la mise à la cote de tampons Rue du Télégraphe et rue Goas ar Mogn. et de confier les travaux à l'entreprise HELARY :

Mise à la cote de tampons rue du Télégraphe	471.00 €
Mise à la cote de tampons rue Goas ar Mogn	1 847.00 €

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Ont été désignés

- Melle LASSALLE Sandrine, Hent Garenn.
- M. RANNOU Jean; Kerlec.
- M. HELLEC Ronan, Lotissement Coat Liou.
- Mme LANDREAU ép. DESFONTAINE Geneviève. Rue du Tumulus.
- Melle LE GONIDEC Maëla, rue de Kerjoly.
- Mme ROYER, ép. ROPARS Valérie, Ty Nevez.

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE ROUDOUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le maire présente à l'assemblée le projet de procès verbal de mise à disposition de la communauté de communes du Pays de Bourbriac par la commune de Bourbriac de locaux de Roudoué utilisés pour les activités jeunesse, enfance et petite enfance (ancienne école maternelle). Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable.

POSE DE STORES A L'ECOLE MATERNELLE ET A LA MAIRIE

- Le Conseil Municipal décide l'installation de stores dans la classe de grande section de l'école maternelle et de retenir le devis de l'entreprise Dunet Stores pour un montant de 918.98 € H.T. avec un forfait d'installation de 65.35 € H.T.